

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: RP10

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Mouldpro ApS
Adresse: Baltorpbakken 10
Code postal: 2750
Ville: Ballerup
Pays: DANEMARK
E-mail: sales@mouldpro.com
Téléphone: +45 70 20 31 31
Page de garde: www.mouldpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Skin Corr. 1;H314
Eye Dam. 1;H318
Aquatic Chronic 3;H412

Effets nocifs les plus graves: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+361+353+310

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+351+338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun effet connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
acide sulfamidique	5329-14-6 226-218-8 01-2119488633-28	80 -< 100 %		Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Aquatic Chronic 3;H412

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EIH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air frais, rincer la bouche avec de l'eau et moucher soigneusement le nez. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Ne provoque pas de vomissements. Appeler un médecin ou une ambulance.

Contact cutané: Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec les yeux: Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

En général: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion peut provoquer une brûlure caustique dans la bouche, l'œsophage et l'estomac. Douleurs dans la bouche, la gorge et l'estomac. Difficulté à avaler, sentiment de malaise et vomissement de sang. Des taches brunes et des brûlures sont visibles dans et autour de la bouche. En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. S'assurer que le personnel médical est attentif au matériel en question, et qu'il a pris des précautions pour se protéger.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Oxydes de soufre/ Gaz nitreux.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) ainsi qu'une combinaison de protection chimique, mais une combinaison étanche au gaz à proximité de la substance ou des vapeurs qui s'en dégagent. Mettre des gants. L'eau utilisée pour l'extinction du foyer et qui a été en contact avec le produit peut être corrosive.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sécuristes:	Rester contre le vent / se tenir à distance de la source. Mettre des gants. Porter un appareil de protection respiratoire. Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage.
Pour les secouristes:	En plus de ce qui précède : Le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 943 -2, est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer les déperditions et les récupérer pour un recyclage éventuel, ou les transporter dans des récipients à déchets appropriés. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon humide. Attention au risque de brûlure.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au section 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les travaux comportant un risque de dégagement de poussières nécessitent l'utilisation d'un ventilateur aspirant efficace (tel que ventilateur d'aspiration). Prévoir un accès à l'eau courante et à rince-oeil. Se laver les mains avant les pauses, la visite aux toilettes et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de médicaments ou de produits équivalents. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Ne pas stocker avec : Composés chlorés/ Acide nitrique/nitrite de sodium/ nitrate de sodium

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle: Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

Méthodes de mesure: Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (2025).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage: Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 16321.

Equipement de protection individuelle, protection des mains: Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire: Utilisation légère (petit volume, exposition courte (moins de dix minutes)) : Non exigé. Utilisation moyenne (volume moyen, exposition moyenne (1 à 2 heures)) : Type de filtre : P. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes : EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
État physique	Poudre
Couleur	Rouge
Odeur	Inodore
Solubilité	Soluble dans : Eau. 150 g/L (25°C)

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	205 °C	
point de congélation	Aucune donnée	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée	
Point d'éclair	Aucune donnée	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	1.2	10 g/l 25 °C
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	1,6 kg/l	
densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particules	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucun.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : Composés chlorés/ Acide nitrique/ nitrite de sodium/ nitrate de sodium

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Composés chlorés/ Acide nitrique/ nitrite de sodium/ nitrate de sodium

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé ou chauffé à de fortes températures, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Oxydes de soufre/ Gaz nitreux.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

Toxicité aiguë - par voie orale:

acide sulfamidique, cas-no 5329-14-6

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		2065 - 2140 mg/kg			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Son ingestion peut indisposer.

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une brûlure caustique et une douleur cuisante, des rougeurs, des boursouflures et des plaies brûlantes lors de contacts cutanés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérogènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. L'inhalation des poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun effet connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun effet connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

acide sulfamidique, cas-no 5329-14-6

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
			Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l			

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

Le produit contient au moins une substance qui est soluble dans l'eau. Peut se propager dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun effet connu.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit fait varier le pH du milieu aquatique proche.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface.

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux.

Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable.

Catégorie de déchet:

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex.

16 03 03* déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 2967

14.4. Groupe d'emballage: III

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ACIDE SULFAMIQUE

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

Etiquette(s) de danger: 8

Numéro d'identification du danger: 80

Code de restriction tunnel: E

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 2967

14.4. Groupe d'emballage: III

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SULPHAMIC ACID

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

Etiquette(s) de danger: 8

Transport en bateaux-citernes:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 2967

14.4. Groupe d'emballage: III

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SULPHAMIC ACID

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit doit être étiqueté comme Marine Pollutant (MP) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:

Etiquette(s) de danger: 8

IMDG Code segregation group:

Segr. grp. 1 - Acids (SGG1)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 2967

14.4. Groupe d'emballage: III

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SULPHAMIC ACID

14.5. Dangers pour l'environnement:

Le produit doit être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre) pour les dimensions de packaging supérieures à 5 kg/l.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

Etiquette(s) de danger: 8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales:

Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.

Visé par :
Les travaux dangereux pour les jeunes.

Fiche de données de sécurité

RP10

Remplace la date: 28.06.2023

Date de révision: 11.02.2025

Version: 1.6.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119488633-28	acide sulfamidique

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.6.0	11.02.2025	DOL	1,5,8,16

Abréviations:

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus. pH extrêmes (≤ 2 ou $\geq 11,5$).

Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La FDS a été élaborée par

Société:	Bureau Veritas Solutions Denmark A/S
Adresse:	Oldenborggade 25-31
Code postal:	7000
Ville:	Fredericia
Pays:	DANEMARK
E-mail:	solutions-dk@bureauveritas.com
Téléphone:	+45 77 31 10 00
Page de garde:	www.bureauveritas.dk

Pays:

CH